

**OUTILS**

Les trois municipalités de Kairouan, Sfax et Sousse ont été sélectionnées et ont rejoint le projet CES-MED

**NOUVELLES & EVENEMENTS**

Réunion des comités de pilotage de projets CES-MED et SUDEP tenue avec la Commission européenne en mai 2015 au Maroc

**PERSPECTIVES NATIONALES**

Les recommandations d'actions proposées, fruit d'un travail de concertation avec le point focal et les municipalités, ont été déterminées selon les besoins des municipalités et la faisabilité de leur mise en œuvre.



Ce projet est financé par l'Union européenne

Un projet mis en oeuvre par le consortium Human Dynamics



---

## En savoir plus

Si vous souhaitez plus d'informations sur les activités du projet CES-MED, Veuillez contacter:

Mme Myriam Makdissi  
Expert en communication, CES-MED

Myriam.makdissi@hd.ces-med.eu  
<http://www.ces-med.eu/>

## Crédit photo

Première de couverture: @ Claire Wade, freeimages.com

Page 3: @ Odan Jaeger, freeimages.com

Page 4: @ Gabriel Craciun, freeimages.com

Page 13: @ Massimo Zunino, freeimages.com

Page 14: @ X Trim, freeimages.com

Page 15 and 16: @ scutfarcus, freeimages.com

Contenu graphique: Agence Nationale pour la Maitrise de l'Energie (ANME), Tunisie

Toutes autres photographies et autres images affichées dans ce bulletin sont la propriété de projet CES-MED

Imprimé à Sofia, Décembre 2015

Bulletin d'information sur les activités et les ressources liées aux activités CES-MED réalisées en 2014, avec une mise en évidence particulière sur la Tunisie. Un aperçu est donné sur les activités du projet et les réalisations pertinentes.

# APERÇU RAPIDE



## Aperçu des activités du projet CES MED

### Thématique

- Énergies durables
- Efficacité énergétique
- Villes et municipalités

### Bénéficiaires

Les pouvoirs locaux (villes, municipalités, gouvernorats, etc.) des dix pays suivants visés par l'Instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP) (région Sud de l'IEVP) :

Algérie, Égypte, Israël, Jordanie, Liban, Maroc, Palestine

### Durée

36 mois (lancement en janvier 2013).

### Budget

€ 4 453 000

### Bureaux

Deux bureaux régionaux à Rabat et à Beyrouth en activité pour appuyer la mise en œuvre du projet au Maghreb et au Machreq.

## DESCRIPTION DU PROJET

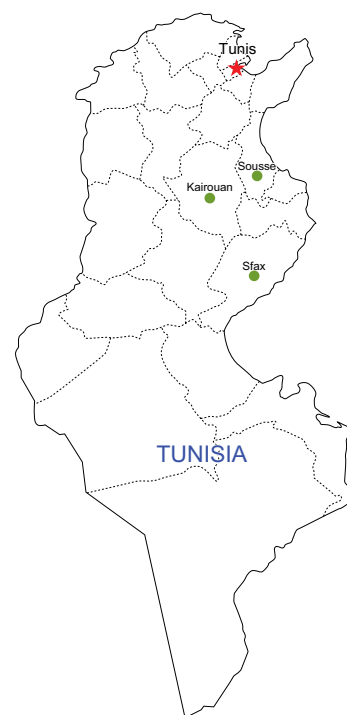
Le projet «Promouvoir le développement des énergies durables dans les villes méditerranéennes» (CES-MED) a été créé en 2013 pour aider les pays du sud de la Méditerranée à répondre plus efficacement aux enjeux des politiques de développement durable.

Avec la hausse des émissions de CO<sub>2</sub> et la disparité entre l'offre et la demande en matière de consommation d'électricité, le secteur énergétique de Tunisie doit faire face à des défis grandissants.

La priorité est de relever le défi de l'augmentation de la demande dans une optique de développement durable, en adoptant des mesures efficaces en matière d'efficacité énergétique (EE) et d'énergies renouvelables (ER).

## ACTIVITÉS DU PROJET

D'ici la fin de l'année 2015, la rédaction des PAED des communes tunisiennes sera achevée ; Un accompagnement continu sera apporté aux communes souhaitant engager la mise-en-œuvre des mesures et actions prescrites dans leurs PAED ainsi que la mise en relation des communes avec les acteurs concernés (ministères et bailleurs de fonds en particulier) et à même de participer au financement d'actions prioritaires.





**Les trois municipalités de Kairouan, Sfax et Sousse ont été sélectionnées pour rejoindre le projet CES-MED.**

**Le travail a démarré pour les trois municipalités par**

**l'identification des conditions existantes et de leurs besoins liés à l'énergie durable.**

**La préparation des PAED progresse de façon régulière pour chacune des trois municipalités**

## Les Plans d'Action en faveur de l'Énergie Durable (PAED) en Tunisie

Chaque PAED définit la stratégie et la vision de la municipalité pour l'énergie durable. Il présente les résultats de l'inventaire de références des émissions (IRE) et identifie les mesures de réduction prescrites dans les actions spécifiques à court et long terme qui sont prescrites dans les fiches d'action pour les Projets Prioritaires sélectionnés dans le domaine de l'énergie renouvelable et de l'efficacité énergétique. Le PAED propose aussi des campagnes de sensibilisation et des mesures pour accompagner la mise en œuvre de ces actions. Chaque document définit clairement les responsabilités, les sources de financement et le calendrier prévu pour la mise en œuvre de ces Projets Prioritaires. Le PAED représente une étape dans la mise en place des énergies renouvelables au sein de l'aire géographique de la municipalité et dans la réalisation de sa vision à long-terme pour l'énergie durable, ainsi que ses objectifs pour réduire la consommation énergétique et les émissions de CO<sub>2</sub>. Le tout en pleine cohérence avec les priorités nationales et en collaboration avec les autorités nationales concernées.

Le travail de préparation du PAED a démarré en 2014 et progresse de façon régulière pour chacune des trois municipalités. Des équipes municipales ont été constituées et des partenaires nationaux sont impliqués dans cet effort commun. Parmi ces partenaires nationaux, on retrouve les autorités publiques en charge de la fonction publique locale et des secteurs de l'énergie et de l'environnement. Les données nécessaires ont été collectées et le développement de l'inventaire de références des émissions est bien avancé. Des études et projets précédents sur la circulation, l'énergie, les émissions à impact environnemental, l'électricité, les déchets solides etc. ont été évalués et finalement des Projets Prioritaires ont été préalablement identifiés.

La préparation a été entreprise sous la forme d'entraînements sur le lieu de travail, via plusieurs formations et ateliers participatifs. Les équipes municipales PAED, créées dans chaque municipalité pour mener la préparation et ensuite la mise en œuvre du Plan, ont d'abord été formées aux approches et techniques de planification de l'énergie durable et ont été impliquées dans la préparation du Plan dans chaque ville. Puis la méthodologie de l'inventaire de références des émissions a été choisie et appliquée.

Parallèlement au processus de préparation du PAED, Le rapport sur "Les mesures nationales recommandées en matière d'efficacité urbaine et énergétique durable" a été préparé et approuvé par les acteurs nationaux et des directives générales pour la préparation du PAED ont été développées et sont accessibles sur le site internet de CES-MED, y compris des manuels pour préparer l'inventaire de références des émissions (IRE) et des actions de sensibilisation de la collectivité et des plans de promotion (ACPP).

Les PAEDs pour ces trois villes devraient être terminés pour la fin de 2015.

# TRAVAILLER AVEC NOUS

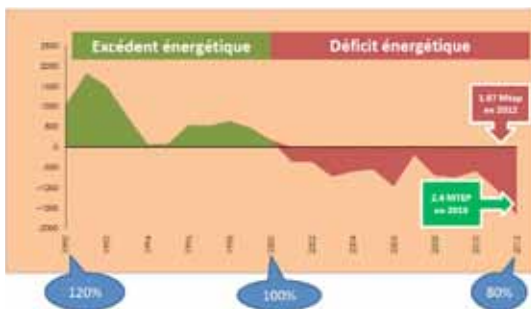


## Le changement climatique en Tunisie

- La Tunisie présente 3 zones climatiques : la ZT1 : la Zone méditerranéenne, ZT2 : les hauts plateaux du nord et ZT3 : les hauts plateaux du sud (Nomenclature nationale des zonages climatique de la Tunisie)
- Les effets du changement climatique se manifestent en Tunisie par une augmentation de la température, une diminution des précipitations, une élévation du niveau de la mer qui menace le littoral et une augmentation de la fréquence des phénomènes climatiques extrêmes
- Le pays présente une forte vulnérabilité aux variations du climat du fait de ses ressources hydriques limitées ce qui a pour conséquences une désertification et une baisse des niveaux des nappes phréatiques
- A cette vulnérabilité naturelle s'ajoute une pression anthropique croissante sur les écosystèmes et les ressources naturelles

## Profil énergétique

- La balance énergétique du pays est en déficit depuis le début des années 2000 (frôle les 3,7 millions de TEP en 2014)
- Les consommations d'énergie primaire (hors biomasse-énergie) sont dominées par les énergies fossiles : 98% ; principalement du pétrole et du gaz
- On note également un déclin de la production des sites pétroliers et gaziers domestiques face à une augmentation de la demande énergétique



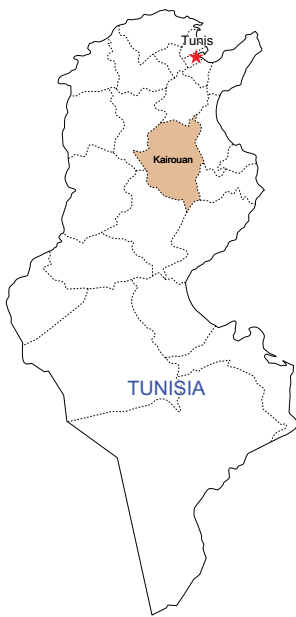
## Politiques et programmes nationaux

- La Tunisie est engagée dans la lutte contre le changement climatique :
  - Ratification de la Convention cadre des nations unies sur le changement climatique (1993) et Protocole de Kyoto (2002)
  - Suivi et encadrement de la mise en œuvre d'Agendas 21 locaux dans les municipalités depuis 1999
  - Stratégie Nationale du développement durable (SNDD)
  - Stratégie Nationale sur le Changement Climatique (SNCC)
- Secteur de l'énergie :
  - Stratégie énergétique nationale : visant à réduire la dépendance énergétique du pays par la promotion de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables
  - Programmes d'efficacité énergétique (industrie, bâtiment et transport)
  - Plan solaire tunisien.
- Cadre législatif et institutionnel :
  - Agence nationale pour la maîtrise de l'énergie (ANME)
  - Fonds national de transition énergétique (FTE)
- Cadre juridique
  - Loi n°2004-72 du 2 Août 2004, relative à la maîtrise de l'énergie, telle que modifiée et complétée par la loi n°2009-7 du 9 février 2009
  - Loi n° 2005-82, portant création d'un système de maîtrise de l'énergie
  - la loi n° 12-2015 du 11 mai 2015 portant sur la production de l'électricité par les énergies renouvelables

# KAIROUAN

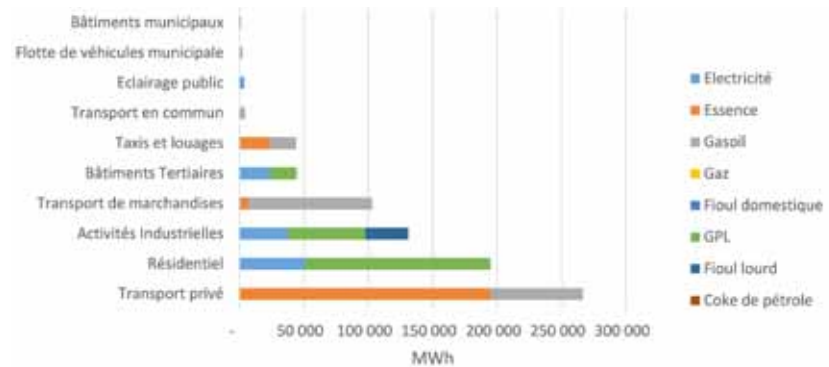


Surface (km<sup>2</sup>) : 29  
 Population : 160 000  
 Chef-lieu du gouvernorat de Kairouan



La municipalité de Kairouan est située à l'intérieur des terres tunisiennes. Elle connaît une croissance démographique plus faible que la moyenne nationale : +0,25% contre 1,2%. L'industrie de la région repose principalement sur une exploitation de carrières de gypse, sable siliceux, argile et marbre, complétée par les industries textile et automobile. Grâce à ses ressources hydriques, le secteur agricole est assez développé, il occupe près de 30% de la population. Et grâce à la richesse de son patrimoine historique, le tourisme pourrait devenir l'une des clés de voute du développement de la municipalité de Kairouan.

La facture énergétique publique est élevée à cause des infrastructures vieillissantes. D'autre part, le réseau routier à Kairouan est assez dense ce qui provoque une pollution atmosphérique conséquente.



## Les enjeux liés au PAED pour Kairouan

Définir un modèle de développement urbain sobre en carbone et qui améliore la qualité de vie des habitants

Comprendre et maîtriser la facture énergétique de la municipalité

Inscrire le développement économique et touristique de la municipalité dans une approche sobre énergétiquement

Intégrer les problématiques de développement durable dans la planification urbaine de la municipalité sur le long terme

Analyser les principaux postes de consommation d'énergie et favoriser les moyens énergétiquement sobres dans les futurs projets d'infrastructures de la municipalité

Renforcer les atouts historiques et sociaux de la municipalité par une approche durable lors de la préparation de programmes de développement



## Les enjeux énergie-climat du territoire

- La consommation totale d'énergie en 2010 s'élève à 68 ktep
- Le secteur du transport est le plus consommateur avec 54% de la consommation globale, suivi du secteur du bâtiment (30%) et du secteur industriel (16%)
- Les émissions totales s'élèvent à environ 240 ktCO<sub>2</sub> en 2010 soit 1,7 tCO<sub>2</sub>/habitant



## Déroulement du projet à Kairouan

### Phase 1

#### Lancement de la collecte de données énergie

##### Déroulement du projet à Kairouan

- Présentation du cadre méthodologique et organisationnel de réalisation du Plan d'Action en faveur de l'énergie durable (PAED)
- Echanges sur les attentes de la municipalité et les actions déjà menées
- Définition du périmètre d'intervention
- Discussion sur les sources principales d'émissions ainsi que les sources de données potentielles

**Participants:** services techniques de la ville, acteurs du territoire, ANME

### Phase 2

#### Suivi de la collecte de données

##### Réunion de suivi de la collecte

- Bilan de l'avancement de l'IRE
- Discussion autour des données qui restent à collecter et des problèmes rencontrés
- Echange sur les actions en cours ou les problématiques spécifiques
- Réunion téléphonique en marge de l'atelier avec le maire pour échanger sur les enjeux spécifiques de la municipalité liés au PAED

**Participants:** services techniques de la municipalité

### Phase 3

#### Présentation des résultats de l'IRE et élaboration plan d'actions

##### Atelier présentation de l'IRE et plan d'actions

- Présentation des résultats préliminaires de l'Inventaire de Référence des Emissions (IRE) et identification d'axe d'amélioration des données
- Présentation d'une première proposition de plan d'actions et échange autour de la sélection de 5 actions prioritaires
- Recueil d'informations pour l'élaboration de 5 fiches actions.

**Participants:** services techniques de la municipalité, le maire, membres du conseil municipal, acteurs du territoire, ANME

### Phase 4

#### Préparation du plan d'actions

##### Itérations avec l'équipe technique de la municipalité sur le plan d'action (en cours)

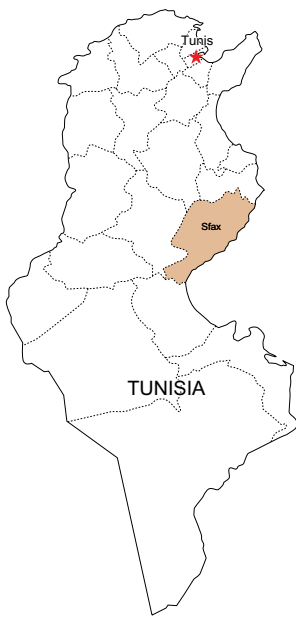
- Elaboration du plan d'actions en collaboration avec les services de la municipalité pour une présentation future aux responsables exécutifs
- Echange autour de données supplémentaires pour affiner le chiffre des actions
- Collecte d'informations pour rédiger et finaliser les fiches actions

**Participants:** services techniques de la municipalité, ANME

# SFAX

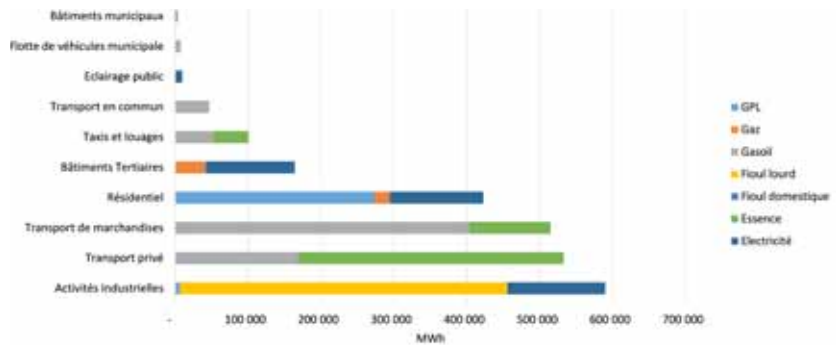


Surface (km<sup>2</sup>): 56  
 Population: 300 000  
 Gouvernorat: Sfax



Sfax est située sur la côte Est de la Tunisie. Elle est considérée historiquement comme la capitale du sud, jouissant des caractéristiques d'une municipalité portuaire dynamique, et d'un esprit d'entrepreneuriat réputé. Riche de ses industries et de son port, la ville joue un rôle économique de premier plan avec l'exportation de l'huile d'olive et du poisson notamment. Ses 38 km de côtes font de la région de Sfax une interface privilégiée entre la Tunisie et le reste du monde. Son climat chaud et ensoleillé est propice au développement de l'énergie solaire, potentiel naturel que Sfax a commencé à exploiter depuis quelques années.

Du fait de son activité économique importante, la municipalité de Sfax connaît des problèmes de pollution importants, aggravés notamment par une industrie chimique installée dans les années 60 près des côtes.



## Les enjeux liés au PAED pour Sfax

Adopter une approche innovante et sobre en carbone au développement urbain

Conforter son statut de municipalité pilote dans la lutte contre le changement climatique

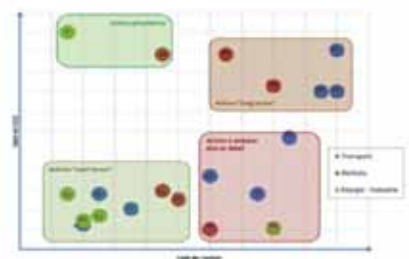
Etablir une feuille de route pour mener des actions de lutte contre le changement climatique sur le long terme

Elaborer et appuyer le développement du futur projet de Taparura, quartier moderne en bord de mer conçu dans une vision de développement durable

Poursuivre la réflexion engagée sur les politiques énergétiques locales suite au Bilan Carbone réalisé en 2013 et les différentes actions déjà menées

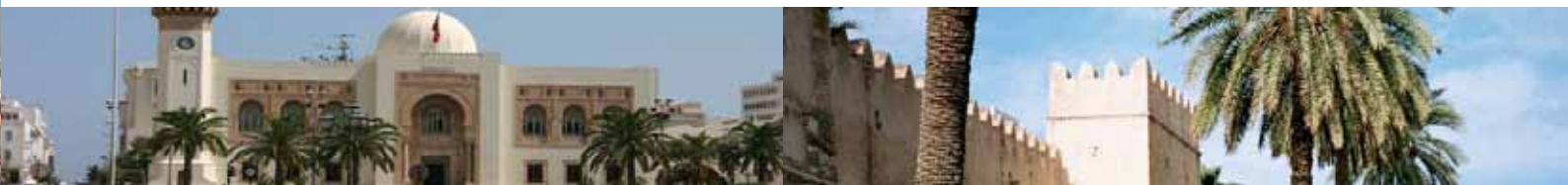
Fixer des objectifs et identifier et mettre en œuvre des projets concrets permettant de les atteindre

### Plan d'actions



## Les enjeux énergie-climat du territoire

- La consommation totale d'énergie s'élève à 206 ktep
- Le secteur du transport est le plus consommateur avec 50% de la consommation totale suivi du secteur du bâtiment (25%) et du secteur industriel à (25%)
- Les émissions totales s'élèvent à environ 750 ktCO soit 2,56 tCO /habitant



## Déroulement du projet à Sfax

### Phase 1 Lancement de la collecte de données énergie

#### Atelier Inventaire de référence des émissions

- Présentation du cadre méthodologique et organisationnel de réalisation du PAED
- Echanges sur les attentes de la municipalité
- Défi du périmètre d'intervention et comparaison avec le Bilan Carbone réalisé en 2013
- Présentation des projets déjà menés par la municipalité

**Participants:** services techniques de la municipalité, le maire, acteurs du territoire, ANME

### Phase 2 Formation à l'IRE et concertation sur les actions

#### Atelier technique de formation à l'IRE et de concertation sur les actions

- Présentation détaillée de la méthode de réalisation de l'Inventaire de Référence des Emissions (IRE) et exercices pratiques avec les participants
- Bilan de l'avancement de l'IRE et des données qui restent à collecter
- Concertations sur le plan d'action du patrimoine municipal (éclairage public, bâtiments, flotte municipale, etc.) et du territoire (transport, industrie, résidentiel, tertiaire)

**Participants:** services techniques de la municipalité

### Phase 3 Suivi de la collecte de données et concertation sur les actions

#### Atelier technique de suivi de la collecte et de concertation sur les actions

- Prise de décision quant à l'approche à appliquer pour l'estimation des données manquantes, notamment dans le secteur du transport
- Discussion sur les actions à intégrer dans le PAED
- Ateliers thématiques : actions patrimoine, transport, et projet Taparura
- Recueil d'informations pour l'élaboration de 5 fiches actions.
- **Participants:** services techniques de la municipalité, acteurs du territoire, ANME

### Phase 4 Présentation des résultats de l'IRE et élaboration plan d'actions

#### Atelier présentation de l'IRE et plan d'actions

- Présentation des résultats préliminaires de l'Inventaire de Référence des émissions (IRE) et identification des axes d'amélioration des données
- Présentation d'une première proposition de plan d'actions et échange autour de la sélection de 5 actions prioritaires
- Rencontre avec le premier adjoint au maire pour discuter des enjeux de la municipalité liés au PAED

**Participants:** services techniques de la municipalité, acteurs du territoire, ANME

### Phase 5 Préparation du plan d'actions

#### Itérations avec l'équipe technique de la municipalité (en cours)

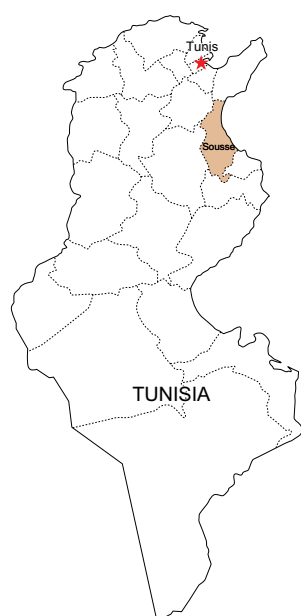
- Elaboration du plan d'actions en collaboration avec les services de la municipalité pour une présentation future aux responsables exécutifs
- Echange autour de données supplémentaires pour affiner le chiffrage des actions
- Collecte d'informations pour rédiger et finaliser les fiches actions

**Participants:** services techniques de la municipalité, acteurs du territoire, ANME

# SOUSSE

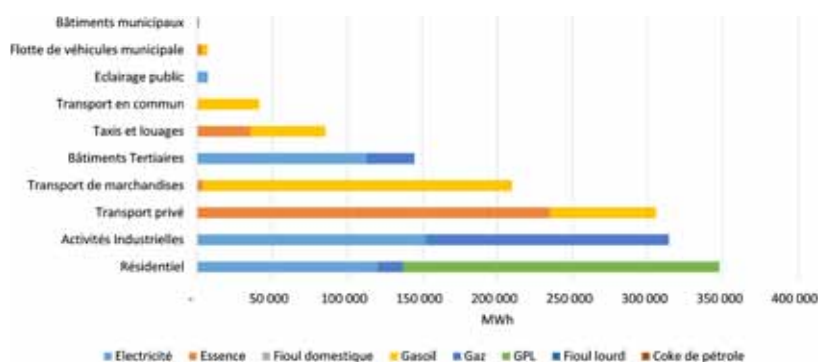


Surface (km<sup>2</sup>): 45  
Population : 223 235  
Gouvernorat : Sousse



Sousse est une municipalité portuaire située à l'est de la Tunisie. Second pôle urbain de la Tunisie et tournée vers le tourisme, Sousse attire d'importants flux migratoires et de nombreuses activités de services. Sousse affiche une croissance démographique supérieure à la moyenne nationale : 1,6% contre 1,2%. Cette croissance démographique élevée engendre aussi de nouveaux défis urbains, notamment en termes de construction d'infrastructures et de logements, et a tendance à intensifier les activités économiques de la municipalité, qui ont des impacts sur son environnement.

La municipalité de Sousse bénéficie enfin d'un ensoleillement important qui l'a amenée à encourager la production d'énergie solaire sur son territoire.



## Les enjeux liés au PAED pour Sousse

Concrétiser le dynamisme autour du sujet du développement durable en plan d'actions concret

Poursuivre la dynamique de réforme du secteur du transport

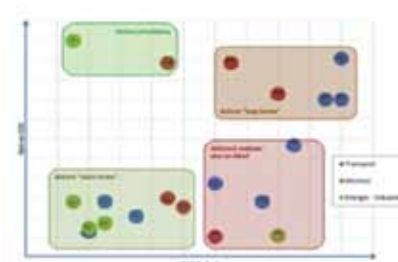
Renforcer l'attractivité touristique de la ville en instaurant une image de ville durable

Structurer et enrichir les différentes initiatives et démarches actuelles autour d'un plan d'action concret

La réalisation du PAED va permettre de poursuivre la dynamique amorcée par la réalisation d'un PDU en 2006 et de réaliser des actions concrètes

Renforcer le développement économique de la ville et ses atouts touristiques par une approche durable

### Plan d'actions



## Les enjeux énergie-climat du territoire

- La consommation totale d'énergie s'élève à 129 ktep
- Le secteur du transport est le plus consommateur avec 44% de la consommation totale suivi par le secteur du bâtiment (34%) et le secteur industriel (21%)
- Les émissions totales s'élèvent à 475 ktCO<sub>2</sub> soit 2,2 tCO<sub>2</sub>/habitant





## Déroulement du projet à Sousse

### Phase 1 Lancement de la collecte de données ENERGIE

#### Atelier Inventaire de référence des émissions

- Présentation du cadre méthodologique et organisationnel de réalisation du PAED
- Echanges sur les attentes de la municipalité et les projets déjà menés
- Définition du périmètre d'intervention
- Discussion sur les sources d'émissions clés ainsi que les sources de données potentielles

Participants: services techniques de la municipalité, acteurs du territoire, ANME

### Phase 2 Suivi de la collecte de données

#### Réunion de suivi de la collecte

- Bilan de l'avancement de l'IRE
- Discussion autour des données qui restent à collecter et des problèmes rencontrés
- Echange sur les actions en cours ou les problématiques spécifiques

Participants: services techniques de la municipalité

### Phase 3 Présentation des résultats de l'IRE et élaboration du plan d'actions

#### Atelier présentation de l'IRE et plan d'actions

- Présentation des résultats préliminaires de l'Inventaire de Référence des Emissions (IRE) et identification d'axe d'amélioration des données
- Présentation d'une première proposition de plan d'actions et échange autour de la sélection de 5 actions prioritaires
- Recueil d'informations pour l'élaboration de 5 fiches actions.

Participants: services techniques de la municipalité, acteurs du territoire, ANME

### Phase 4 Préparation du plan d'actions

#### Itérations avec l'équipe technique de la municipalité sur le plan d'action (en cours)

- Elaboration du plan d'actions en collaboration avec les services de la municipalité pour une présentation future aux responsables exécutifs
- Echange autour de données supplémentaires pour affiner le chiffrage des actions
- Collecte d'informations pour rédiger et finaliser les fiches actions

Participants: services techniques de la municipalité, ANME



## Recommandations d'actions au niveau national

Vu les moyens humains limités de la majorité des municipalités et l'aspect encore centralisé (en attendant la promulgation des nouveaux textes juridiques donnant plus de pouvoirs aux collectivités locales conformément à la nouvelle constitution) des décisions se rapportant aux réalisations des projets d'envergure, il est fortement recommandé de créer un comité national où sont présentés les municipalités, l'ANME et les différentes institutions et administrations concernées par l'énergie durable (ANGED, ANPE, STEG, Ministère de l'équipement, Ministère de l'intérieur...), ainsi que les représentants des bailleurs de fonds internationaux en Tunisie (AFD, GEF, BAD, GIZ, KfW, BEI...). Ce comité à présider par le point focal aura comme principal rôle de lever les contraintes de tout genre quant à la concrétisation des PAED.

Les autres recommandations d'actions proposées ci-après sont le fruit d'un travail de concertation avec le point focal et les municipalités. Elles ont été déterminées selon les besoins des municipalités et la faisabilité de leur mise en œuvre. Elles sont réparties en deux catégories : des mesures pour soutenir la réalisation des PAED, et des mesures visant à compléter le cadre juridique et institutionnel.

### Mesures pour soutenir la préparation et la mise en œuvre des PAED

Les mesures identifiées et recommandées pour soutenir, au niveau local et national, la préparation et la mise en œuvre des PAED sont classées en deux types : les actions horizontales et les actions spécifiques

#### Actions Horizontales

Ce sont des actions qui ont pour objectif de soutenir d'une façon pérenne les PAED au niveau des municipalités, de vulgariser la culture de maîtrise de l'énergie au niveau local, d'anticiper au bon moment les contraintes qui peuvent inhiber les réalisations des objectifs en vue de réagir à temps et de gagner en efficacité et en performance. Les quatre principales actions identifiées sont les suivantes.

- Création, au niveau de chaque municipalité, d'un Point d'information sur l'énergie durable (PIED), qui a pour objet de faire des actions de sensibilisation et de communication sur l'énergie durable. Il choisira, pour chaque période et avec l'approbation du Comité de maîtrise de l'énergie, des activités de sensibilisation ciblées selon la priorité de la municipalité. Il suivra aussi l'impact de ses activités et présentera au Comité de maîtrise de l'énergie les résultats de ses travaux selon des indicateurs préalablement définis
- Création, au niveau de chaque municipalité, d'un Comité de maîtrise de l'énergie regroupant en plus des représentants de la municipalité et de l'ANME, les représentants des autres institutions concernées par le PAED (ANPE, ANGED, STEG, DGCL...). Ce comité aura comme principales tâches la définition de la politique locale, la validation du PAED de la municipalité, la prise des dispositions nécessaires pour la levée des contraintes qui peuvent surgir lors de la mise en œuvre du PAED, et le suivi de la réalisation du PAED.
- Définir avec la DGCL, les municipalités, le Centre national de perfectionnement et de recyclage des cadres régionaux et municipaux (CNPRCRM), un plan de formation des agents municipaux sur l'énergie durable et ce, sur la base d'un diagnostic approfondi des besoins des municipalités concernées dans ce domaine et se rapportant à toute la chaîne de réalisation des PAED (identification des projets, préparation des requêtes de financement, planification des projets, mise en œuvre, suivi et monitoring).

#### Actions Spécifiques

Les principales actions spécifiques recommandées à court et moyen termes sont les suivantes.

- Réglementation thermique des bâtiments
- Certification des appareils électroménagers
- Audit sur plan et consultation préalable
- Éclairage public
- Plan de déplacement urbain (PDU)
- Diagnostic des moteurs



# PRINCIPAUX PARTENAIRES

Le « Groupe national de coordination » (GNC) ou Comité national de pilotage a été établi en Tunisie dès le lancement du projet en 2013 et regroupe les institutions suivantes :

L' « Agence nationale pour la maîtrise de l'énergie » (ANME) représentée par le point focal national du projet et le point focal du projet CES-MED au sein de l'ANME. Les ministères ayant participé à la mise en place du projet en Tunisie sont membre de droits ; Le Ministère des affaires étrangères, le Ministère de l'intérieur (MI) par la

« Direction générale des collectivités locales » (DGCL), le Ministère du développement et de la coopération internationale (MDCI, 2013) et le Ministère du commerce et de l'industrie (tutelle de l'ANME). En 2014 la « Caisse des prêts et de soutien des collectivités locales » (CDPCL) a rejoint le GNC lors du Comité de Kairouan.

#### Agence nationale pour la maîtrise de l'énergie (ANME)

M. Fethi HANCHI,  
Directeur de l'utilisation rationnelle de l'énergie,  
Point focal national

#### Agence nationale pour la maîtrise de l'énergie (ANME)

M. Oussama NAGATI  
Chef de service chargé de la communication et de la sensibilisation (ANME)  
Point focal ANME

#### Direction générale des collectivités publiques locales (DGCPL) - Ministère de l'intérieur

M. Mokhtar HAMMAMI  
Directeur général,

#### Ministère des affaires étrangères

Mr Wassim Ben Salem

#### Ministère du développement et de la coopération internationale (MDCI)

M. Seïfeddine El AKHDAR

#### Caisse des prêts et de soutien des collectivités locales (CPSCL)

M. Imed BOUJELBEN  
Directeur régional

#### Délégation de l'Union européenne en Tunisie

M. Stefano CORRADO  
Chargé du Développement durable - Environnement - Energie  
Observateur

# EVÉNEMENTS



Dans le cadre des projets financés par l'Union Européenne, les projets « Promouvoir le développement des énergies durables dans les Municipalités Méditerranéennes » (CES\_MED), « Projets de démonstration urbains durables (SUDEP) et la Commission européenne ont tenu une réunion du Comité de pilotage le 5 mai 2015 à l'hôtel Avanti à Mohammedia au Maroc. La réunion a été suivie par une conférence de haut niveau sur le thème du changement climatique, le 6 mai à Skhirat au Maroc.

Les réunions du Comité de pilotage étaient présidées par la Commission européenne, avec la participation des délégués des 12 municipalités SUDEP et des 23 municipalités CES-MED, les points nationaux focaux des 8 pays affiliés à ces projets, les institutions financières européennes, le Secrétariat de l'Union pour la Méditerranée, ainsi que par d'autres programmes et projets de la Commission européenne, y compris le projet MED-ENEC sur l'efficacité énergétique dans le secteur de la construction en Méditerranée.

Ces réunions avaient pour but de permettre l'échange de points de vue et d'expériences entre les municipalités participantes aux projets SUDEP et CES-MED, d'examiner les activités réalisées durant le premier semestre 2015 et de présenter et débattre des plans de travail des projets pour le reste de l'année.

## Le bénéfice pour la Tunisie suite au Comité de pilotage conjoint (CES-MED et SUDEP) et à la conférence de haut niveau sur le thème du changement climatique au Maroc

Le Comité de pilotage du projet CES-MED tenu à Mohammedia (Maroc) le 5 mai 2015 et qui a réuni l'ensemble des Points focaux nationaux et les représentants des municipalités CES-MED au niveau régional ainsi que la conférence de haut-niveau de Skhirat (6 mai) ont permis aux représentants tunisiens de présenter aux délégations les premiers résultats du travail mené dans les trois municipalités pilotes (présentation des premiers résultats de l'IRE et des actions envisagées), d'échanger avec leurs homologues sur les questions de décentralisation, de gestion municipale et d'investissements et en particulier pour ce dernier point sur les investissements concourants à la mise en place de politiques de développement durables.

## Deux nouvelles municipalités Tunisiennes ont signé la « Convention des maires »

Lors de la cérémonie de ralliement à la « Convention des maires » (CdM) tenue le 6 mai 2015 à Skhirat, (Maroc) les municipalités de Kaiouran (CES-MED) et de La Marsa ont signé la Convention réaffirmant leur engagement à réduire les émissions carbone de la commune et de son territoire d'au moins 20% à l'horizon 2020.

# SUCCESS STORY

La conjonction des activités CES-MED menées en Tunisie depuis la mi 2013 avec celles engagées par les autorités nationales depuis plusieurs années a favorisé la création d'un programme national

« Alliance des communes pour la transition énergétique » (ACTE) lancé le 27 mai 2015 dans le cadre d'un partenariat entre l'Agence Nationale de la Maîtrise de l'Energie (ANME), la Caisse des Prêts et de Soutien des Collectivités Locales (CPSCL) et la Direction Générale des Collectivités Publiques et Locales (DGCPL) vise à renforcer la capacité des municipalités tunisiennes à contribuer à leurs niveaux à la transition énergétique nationale, par la maîtrise de l'énergie et le recours aux énergies renouvelables.

Ce nouveau dispositif a été présenté lors de la conférence ANME/CES-MED et qui a réuni plus de deux cent communes tunisiennes. Un des objectifs discutés lors de la conférence a été la duplication de l'approche PAED aux communes tunisiennes et la réalisation dans un premier temps de diagnostic énergétiques de l'ensemble des communes.



# HORIZONS PLUS LARGES



## Convention des Maires (CdM)



[www.covenantofmayors.eu/index\\_en.html](http://www.covenantofmayors.eu/index_en.html)

CES-MED encourage l'adhésion à la Convention des Maires « CdM » qui est le principal mouvement européen d'autorités locales et régionales qui s'engagent volontairement à augmenter l'efficacité énergétique et l'utilisation des énergies renouvelables.

Par leur engagement, les signataires de la convention visent à atteindre et dépasser les objectifs de l'Union européenne de réduction de CO2 de 20% d'ici à 2020. Depuis son lancement en janvier 2008, plus de 5000 cités (communes et municipalités) de plus de 40 pays l'ont signée, y compris 60 cités du Partenariat oriental, d'Asie centrale et du sud de la Méditerranée. Le soutien de la CdM aide les cités à élaborer et mettre en place des Plans d'action pour l'énergie durable (PAED).

## L'Union pour la Méditerranée (UpM)



<http://ufmsecretariat.org/>

L'Initiative pour le financement de projets urbains (IFPU) est codirigée par l'Agence française de développement (AFD) et la Banque européenne d'investissement (BEI), avec le soutien de la Commission européenne. L'initiative, sous l'égide de l'UpM, vise à créer un groupe de 10-15 projets innovants pour un développement urbain durable en méditerranée du Sud, avec un cadre financier de 5 millions d'euros. L'IFPU est le second pilier de la Stratégie Euro-méditerranéenne de Développement Urbain Durable de l'UpM.

## Projets de Démonstration Urbain Durable (SUDEP)



<http://www.sudep-south.eu>

Le programme européen du SUDEP, lancé par la Commission européenne en Août 2013 vise à aider les cités du voisinage méridional et oriental de l'UE à faire face aux défis du développement durable local, tels que l'efficacité énergétique, la sécurité des approvisionnements énergétiques et la croissance économique durable. Ce programme fait partie des efforts de l'UE pour encourager les municipalités à adhérer à la Convention des maires (initiative volontaire pour réduire les émissions de CO2) et stimuler les économies locales de la région d'une manière plus durable. Le programme prévoit des activités telles que le cofinancement de projets de démonstration de développement urbain durable, la mise en place d'un Mécanisme de Soutien (assistance technique) pour aider les municipalités à concevoir et mettre en place les projets de démonstration et d'assurer la visibilité et la différence des résultats.

## MED-ENEC



<http://www.med-enec.com/>

Le projet MED-ENEC (efficacité énergétique dans le secteur de la construction de la Méditerranée) vise à encourager les mesures d'efficacité énergétiques (EE) et l'utilisation des énergies renouvelables (ER) dans le secteur de la construction. Outre les conseils de politique et le développement des affaires, une attention spéciale est accordée au soutien des grands programmes de construction en tant que multiplicateurs des mesures et technologies d'économies et de protection du climat.

## Banque Européenne d'Investissement (BEI)



<http://www.eib.org/>

La Banque européenne d'investissement (BEI) a une approche multicouche pour aider les pays partenaires de l'IEVP. Au Sud, elle la réalise via son Fond Euro-Méditerranéen d'investissement et de partenariat (EMIP) qui regroupe l'ensemble des services fournis par la BEI pour soutenir le développement économique des pays méditerranéens partenaires. Opérationnel depuis Octobre 2002, le EMIP est désormais l'instrument clé dans le partenariat financier entre l'Europe et la Méditerranée et a investi 10 milliards d'euros entre Octobre 2002 et Décembre 2009. A l'Est, la BEI a réservé 3,7 milliards d'euros pour les pays partenaires sur la période 2007-2013.

# NOUS CONTACTER

## Le Centre d'assistance

À travers son service d'assistance, CES-MED répond aux besoins et aux questions des communes sur tout ce qui touche à leur travail de préparation des PAED et aux procédures d'adhésion à la CdM. Une autre tâche non négligeable consiste à relayer aux municipalités non affiliées de la région toute l'actualité autour du projet et sur la Convention des maires.

Nous avons lancé le service d'assistance courant 2014 et en avons assuré depuis la visibilité et la promotion. En particulier lors de la tenue de chaque événement, atelier et rencontre organisés par le projet avec des représentants des communes ou des autorités nationales. Nous avons également mis à disposition le service d'assistance de CES-MED sur notre site internet : <http://www.ces-med.eu>.

Nous fournissons toutes les informations pertinentes par le biais de ces principaux canaux : sur Notre site web, avec la foire aux questions (FAQ) et les documents téléchargeables ; En répondant aux questions adressées par courrier électronique ; Par téléphone et enfin lors de rencontres individuelles au bureau de Rabat ou lors des missions de l'expert principal dans les communes.

Les municipalités et tous les acteurs souhaitant préparer des plans énergétiques durables peuvent télécharger toute une série de documents mis à votre disposition par CES-MED :

- Les brochures de présentation du projet CES-MED et ses principales composantes sont disponibles et imprimables depuis notre site web : <http://french.ces-med.eu/media2/communication-tools> ou peuvent être demandées en format papier.
- La « trousse d'information » a été conçue comme un guide pratique à l'intention des municipalités qui souhaitent élaborer un plan d'action en faveur de l'énergie durable. Elle comprend et décrit tous les documents nécessaires à la conception d'un PAED et à l'adhésion à la CdM. Elle compte une série de documents :

1. Les guides de préparation de PAED
2. Les consignes d'aide à la préparation de l'« Inventaire de référence des émissions » (IRE)
3. La méthodologie relative à la méthode au fil de l'eau (FdE) ou scénario tendanciel.
4. Le Plan de promotion pour la sensibilisation des citoyens et de la société civile (PSCSC)
5. La charte officielle de la CdM ainsi que ses formulaires d'adhésion

Le document et ses annexes sont disponibles en format papier sur simple demande ainsi que sur notre site : <http://french.ces-med.eu/support/library>

**Website:** <http://www.ces-med.eu> Available in Arabic, English and French



### La Délégation de l'Union européenne en Tunisie

rue du Lac Biwa, B.P. 150

1053 Les Berges du Lac - Tunis, Tunisie

Téléphone: + 216 71 960 330

Fax: + 216 71 960 302

E-mail: [Delegation-Tunisia@eeas.europa.eu](mailto:Delegation-Tunisia@eeas.europa.eu)

[http://eeas.europa.eu/delegations/tunisia/index\\_fr.htm](http://eeas.europa.eu/delegations/tunisia/index_fr.htm)

### CES-MED Bureau de Rabat

Adresse: 285, Avenue Mohamed V Rabat, 10 000, Maroc

Téléphone: (212) 5 37 708 746

Fax: (212) 5 37 708 746

Courriel: [fatima-zahra.elghabi@hd.ces-med.eu](mailto:fatima-zahra.elghabi@hd.ces-med.eu)

### Avertissement

La seule responsabilité pour le contenu de ce bulletin n'engage que ses auteurs. Il ne reflète pas nécessairement l'opinion de l'Union européenne. La Commission européenne n'est pas responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations qui y sont contenues.



Ce projet est financé par  
l'Union européenne

Un projet mis en oeuvre par le consortium  
Human Dynamics

